

DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

ARRONDISSEMENT DE MURET

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MONTESQUIEU-VOLVESTRE

Séance du 09 avril 2024
D 2024-04-12

L'an deux mille vingt-quatre le neuf du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Montesquieu-Volvestre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Montesquieu-Volvestre, sous la présidence de Monsieur Guy BARTHET.

Date de convocation : mardi 02 avril 2024

Présents : J.ANDREU – C.ANGLADE – G.BARTHET – J.BERDOU – L.BLANC – J.BOURHIS – P.CRABE – J.GUITTON-BOUCART – A.LABORDE – A.MATHIS – F.PUGET – O.RIZZOLA – H.RUQUET – D.SOULA – M.VARANDES.

Absents : M.ANDRE – O.DUPOUY – J-M.EYCHENNE – H-J.ROESING.

Secrétaire de Séance : J.GUITTON-BOUCART

:

Le quorum est donc déclaré atteint et le Conseil peut normalement siéger.

OBJET : Révision des tarifs du service « Transport accompagné »

Monsieur le Président rappelle que le tarif 2023 pour le service « Transport accompagné » se décompose comme il suit :

Tarif horaire	23.09 €
Forfait réservation véhicule	2.00 €
Coût par kilomètre hors secteur	0.25 €

Considérant les charges inhérentes à ce service, Monsieur le Président propose d'ajuster les tarifs du service « Transport accompagné ».

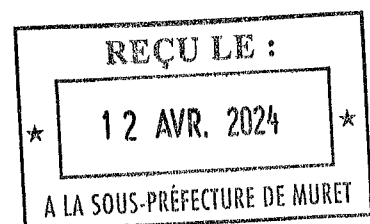
Les tarifs pourraient être portés, à compter du 1^{er} juin 2024, à 23.77 € pour le tarif horaire, 2.50 € pour le forfait de réservation du véhicule et 0.32 € par kilomètre hors secteur.

Après délibération, le Conseil d'Administration **décide** :

Article 1 : de fixer ainsi les tarifs du service « Transport accompagné »:

- | | |
|-----------------------------------|---------|
| - Tarif horaire | 23.77 € |
| - Forfait réservation du véhicule | 2.50 € |
| - Coût par kilomètre hors secteur | 0.32 € |

Article 2 : ces tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} juin 2024



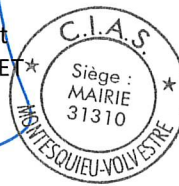
Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer toutes les pièces s'y rapportant

Cette délibération est prise à l'unanimité des membres présents

Nombre de membres en exercice :19
Nombres de membres présents : 15
Suffrages exprimés
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Le Président
Guy BARTHELET*



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-Préfecture
Et publication ou notification du

M Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.